

ENTREPRISES,

**RÉNOVEZ**

VOS LOCAUX TERTIAIRES  
ET INDUSTRIELS

AVEC LE DISPOSITIF

« Audit et AMO énergétique »

Bordeaux  
Métropole  
**VOUS**  
accompagne !



# ACCOMPAGNER VOTRE RÉNOVATION GLOBALE

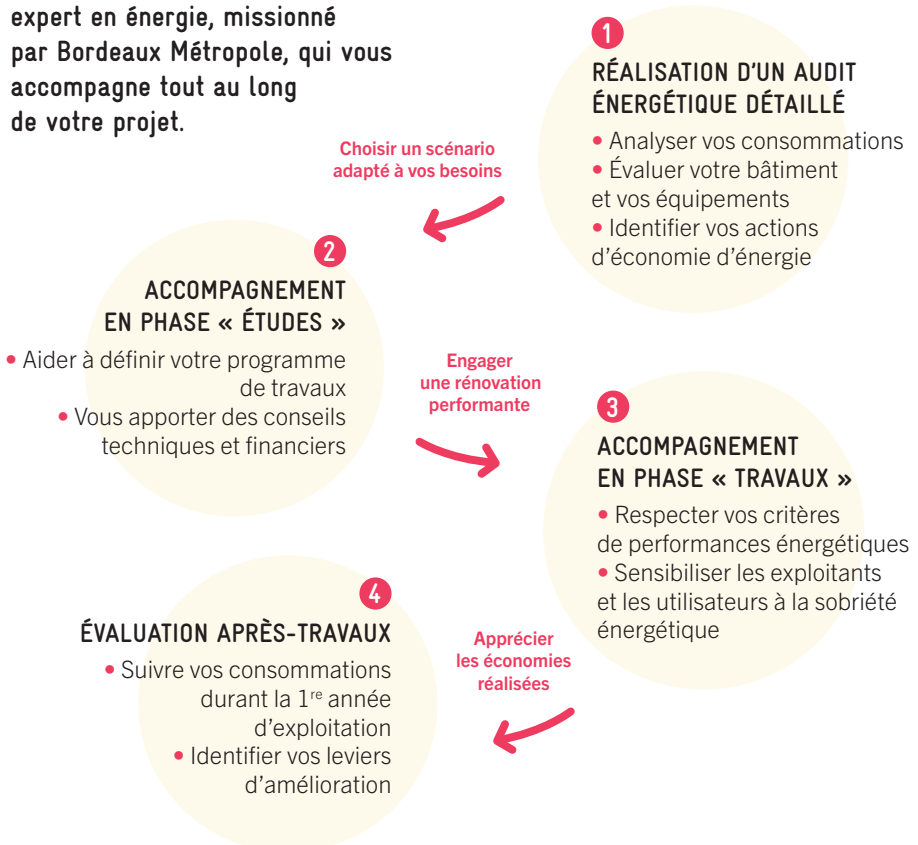
**Vous êtes une entreprise (TPE/PME) ou une association du territoire métropolitain, et vous envisagez une rénovation ambitieuse de vos locaux d'activités ?**

**Bordeaux Métropole vous propose un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique globale et performante de vos bâtiments tertiaires et industriels.**

**Pour cela, bénéficiez de l'aide d'un bureau d'étude technique, expert en énergie, missionné par Bordeaux Métropole, qui vous accompagne tout au long de votre projet.**

Ce dispositif d'accompagnement est entièrement pris en charge par Bordeaux Métropole, sous réserve que le demandeur ne touche aucune autre aide publique sur des prestations d'études analogues (audit et AMO énergétique, commissionnement).

Les maîtres d'ouvrage engagés dans ce dispositif bénéficieront aussi de la dynamique locale dans le cadre du club tertiaire animé par l'équipe métropolitaine (voir contacts en page 4).



## CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER

Vous êtes une entreprise (TPE ou PME) ou une association, et vous êtes propriétaire ou gestionnaire des locaux d'activité :

- Situés sur le territoire de Bordeaux Métropole ;
- Hébergeant des activités « tertiaires » au sens large (bureaux, commerces, santé, etc.), artisanales ou industrielles ;
- Datant de plus de 15 ans et n'ayant pas fait l'objet d'un audit énergétique ou d'importants travaux de rénovation ces trois dernières années ;
- D'une surface minimum de 500 m<sup>2</sup> ;
- Présentant un potentiel avéré d'économies d'énergie ;
- Faisant l'objet d'un projet de rénovation ambitieux à court terme : viser à minima 40 % d'économies d'énergie (avant/après travaux), ou la classe B de l'étiquette énergie de votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) tertiaire.

L'accompagnement porte sur la rénovation énergétique de vos locaux, et sur les équipements techniques liés au bâti, à l'exclusion du process industriels ou des équipements de production. L'éligibilité des locaux de grandes taille (5000 m<sup>2</sup> et plus) ou présentant des critères de complexité spécifiques (usages, aspect patrimonial, etc.) est vérifiée au cas par cas. Les conditions d'éligibilité sont détaillées dans un guide pratique du dispositif, disponible sur demande.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Maturité du projet
- Enjeu énergétique de l'opération au regard du type de bâtiment et de l'existence d'une réflexion globale d'amélioration du parc immobilier

## COMMENT CANDIDATER ?

Rapprochez-vous de Bordeaux Métropole pour :

- Vérifier l'éligibilité de vos locaux à rénover,
- Préparer avec vous votre dossier de demande.

Cette offre de service fait partie du Kit  
d'accompagnement à la transition  
des entreprises de Bordeaux Métropole.



[entreprendre.bordeaux-metropole.fr/  
accelerer-transition-ecologique-votre-activite](http://entreprendre.bordeaux-metropole.fr/accelerer-transition-ecologique-votre-activite)

## VOS CONTACTS À BORDEAUX MÉTROPOLE

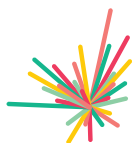
Direction générale Transition écologique  
et ressources environnementales  
Service Maîtrise de l'énergie dans le bâti  
[marenovenentreprise@bordeaux-metropole.fr](mailto:marenovenentreprise@bordeaux-metropole.fr)

Jean-Sébastien FOULON

T. 05 56 99 75 83

Assiyatte BOLLE

T. 05 56 93 68 39



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84  
[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)

Ce dispositif d'accompagnement est cofinancé par  
l'Union européenne, dans le cadre du mécanisme  
ELENA au titre du programme Horizon 2020.



European  
Investment Bank



Co-funded by  
the European Union